

Arrêté n°2023-14-0120

Portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du d) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2023 à 2027, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code, sur le secteur des personnes en situation de handicap du département de l'Ain

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président du Conseil départemental de l'Ain

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D. 312-204 ;

Vu le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux,

ARRÊTENT

Article 1^{er} : La programmation pluriannuelle prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles des échéances prévisionnelles de transmission aux autorités en charge de leur autorisation des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au d) de l'article L. 313-3 du même code est annexée au présent arrêté.

Article 2 : La programmation prévue à l'article 1^{er} porte sur la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2027 et le secteur des personnes en situation de handicap du département de l'Ain.

Cette programmation est ajustée au plus tard au 31 décembre de chaque année au titre des cinq années suivantes. Elle peut être modifiée notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

Article 3 : Dans les deux mois suivant sa publication pour les tiers, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et du Président du Conseil départemental de l'Ain, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. En application du décret n° 2018-251 du 6 avril 2018, les particuliers et les personnes morales de droit privé non représentées par un avocat peuvent communiquer avec un Tribunal administratif par la voie de l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice de la délégation départementale de l'Ain de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que le Directeur Général des Services du Département de l'Ain, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de l'Ain.

Fait à Lyon, le 7 septembre 2023

La Directrice générale
de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes
par délégation,
le Directeur de l'Autonomie

Raphaël GLABI

Le Président du Département de l'Ain

Jean DEGUERRY

Annexe relative à la programmation du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2027 de la transmission des rapports d'évaluation des établissements et services médico-sociaux autorisés par la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé et le Président du Conseil départemental de l'Ain pour le secteur des personnes en situation de handicap

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2024	1 ^{er} semestre	ORSAC	010783009	SAMSAH CTRE RESSOURCES LESES CEREBRAUX	010002848
	2 ^{ème} semestre	MAPA CLAIRES FONTAINES SAINT VULBAS	010001063	FOYER ACCUEIL MEDICALISE DE ST VULBAS	010006559
		COM AIDE PERS TRAUMATISEES HANDICAPEES	360000707	FAM ROMANS FERRARI	010004158
		ODYNEO	690791108	EAM DU COLOMBIER	010008605
		ASSOCIATION ENTRAIDE UNION	750719312	CAMSP	010005619
		ADAPEI DE L'AIN	010785897	FAM PRE LA TOUR	010001741
	FAM SOUS LA ROCHE TALISSIEU			010788388	

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2025	1 ^{er} semestre	APF FRANCE HANDICAP	750719239	CAMSP DE L'APF - BOURG EN BRESSE	010006500
				CAMSP DE L'APF - NANTUA	010010700
				CAMSP DE L'APF FERNEY VOLTAIRE	010010965
	2 ^{ème} semestre	ORSAC	010783009	FAM LA ROCHE FLEURIE PREMEYZEL	010790012
		ITINOVA	690793195	EAM MONTANIER CORBONOD	010789980
				EAM SAINT JOSEPH BEAUPONT	010790020

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2026	2 ^{ème} semestre	ORSAC	010783009	FAM LES PASSERELLES DE LA DOMBES	010010601
				EAM L'ORCET	010783009

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2027	2 ^{ème} semestre	APF FRANCE HANDICAP	750719239	SAMSAH BOURG EN BRESSE	010006609